

VINGT-DEUXIEME SESSION GROUPE DE TRAVAIL DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL
4 au 15 mai 2015

EPU de la Principauté d'Andorre
Jeudi 7 mai 2015

Intervention de S.E. Mme Carole LANTERI
Ambassadeur, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco

M. le Président,

Je voudrais tout d'abord saluer et souhaiter la bienvenue à la délégation d'Andorre.

La défense et la promotion des droits de la femme sont des priorités de l'action du Gouvernement Monégasque et en particulier la lutte contre les violences commises à leur encontre.

A cet égard, la Principauté de Monaco se félicite des progrès accomplis et des actions entreprises par Andorre, en particulier la ratification récente de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul.

Monaco recommande, par ailleurs, à Andorre de redoubler d'efforts dans ce domaine au travers des différentes mesures prévues dans la loi visant à éradiquer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Je vous remercie de votre attention.
